



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE

OBJET :

**Candidature à
l'appel à projets
Phyto & Biodiv**

**DATE DE LA
CONVOCATION**

9 juin 2026

**DATE
D'AFFICHAGE**

9 juin 2026

**NOMBRE DE
DÉLÉGUÉS**

En exercice : 25

Présents : 16

Votants : 22

Voix : 43

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à neuf heures, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la Maison du Parc – Géoparc à Labastide-Murat, sous la présidence de Madame Catherine MARLAS.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. V. LABARTHE, conseiller régional d'Occitanie
M. P. GARRIGUES, conseiller régional d'Occitanie
Mme A. VACOSSIN, conseillère départementale du Lot
Mme C. MARLAS, conseillère départementale du Lot
M. F. DECREMPS, conseiller départemental du Lot
M. A. TERLIZZI, conseiller départemental du Lot
M. J.C. SAUVIER, président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque - Limogne
M. D. BESSIERE, représentant de la Commune de Beauregard
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Blars
Mme A. TURLAIS, représentante de la Commune de Cabrerets
Mme A. LAFFERRERIE, représentante de la Commune de Cajarc
Mme S. RIVIERE, représentante de la Commune de Couzou
Mme S. TISON, représentante de la Commune de Lalbenque
M. J.B. JALLET, maire de la Commune de Rocamadour
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon
M. C. PONS, maire de la Commune de Souломès

ÉTAIENT EXCUSES

Mme M. PIQUE, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à M. V. LABARTHE
Mme G. LASFARGUES, conseillère régionale d'Occitanie, donne pouvoir à Mme C. PRUNET
M. S. BERARD, conseiller régional d'Occitanie, donne pouvoir à M. P. GARRIGUES
Mme N. GINESTET, conseillère départementale du Lot, donne pouvoir à M. A. TERLIZZI
M. M. LAVERDET, représentant de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat, donne pouvoir à M. G. BOUCHER
M. G. RAFFY, représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, donne pouvoir à M. F. DESCREMPS
Mme M. MICHAUX, maire de la Commune de Gramat donne pouvoir à Mme C. MARLAS

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M. N. BRUNET, directeur du Parc - Géoparc
Mme A. GIROU, directrice-adjointe du Parc - Géoparc
Mme C. BALMETTE, responsable de la gestion administrative et financière du Parc - Géoparc

Sur le territoire du Parc-Géoparc, les prairies naturelles représentent 25 000 ha en 2023, soit 25 % de la surface agricole déclarée à la PAC (source RPG 2023). Elles constituent à la fois un atout majeur pour la biodiversité végétale et animale, et une ressource fourragère essentielle pour les exploitations agricoles.

La Présidente informe les membres du Bureau syndical que le Parc, en partenariat avec Bio 46, a engagé une expérimentation visant à favoriser l'essaimage de prairies naturelles diversifiées. En 2025, deux chantiers de collecte de graines issues de prairies locales ont été réalisés. Ces graines ont été semées à la suite de cultures, à l'automne 2025 et au printemps 2026.

Le premier suivi botanique réalisé au printemps 2026 montre un couvert végétal diversifié, avec l'identification d'une trentaine d'espèces végétales dont une dizaine de graminées. Cette composition va continuer d'évoluer et de se stabiliser au fil des prochaines années.

Afin de poursuivre cet accompagnement technique auprès des éleveurs souhaitant implanter des prairies naturelles à flore locale et diversifiée, et d'assurer le suivi dans la durée des parcelles déjà semées, le Parc-Géoparc et Bio 46 souhaitent déposer un dossier de candidature à l'appel à projets « Phyto & Biodiv » de la DRAAF Occitanie.

1- Projet

La durée du projet est d'un an.

Les objectifs principaux sont :

- renforcer la connaissance sur la biodiversité floristique et faunistique des prairies naturelles ;
- mettre en place un dispositif pour démontrer la double performance écologique et agronomique de ce type de production ;
- poursuivre la restauration et/ou l'essaimage des prairies naturelles en utilisant des graines collectées dans des prairies naturelles locales ;
- mettre en valeur les bonnes pratiques et rendre compte de l'expérience menée auprès des agriculteurs

2- Financement

Le programme d'action, d'une durée d'un an (20/05/2026 au 01/06/2027), est d'un montant de 19 055 €.

Plan de financement		
Actions	Dépenses (€ TTC)	Recettes prévisionnelles Etat
Fonctionnement		Taux 100%
Ressources Humaines PNRCQ	6 440 €	6 440 €
Ressources Humaines Bio 46	10 800 €	10 800 €
Investissement		
Prestation identification graines issus des mélanges collectés	700 €	700 €
Petits matériels pour la réalisation d'un herbier (Kit Botanique)	315 €	315 €
Chantier de collecte prestation Maxime Vial	800 €	800 €
TOTAUX	19 055 €	19 055 €

Concernant le Parc, le temps de travail prévu sur ce programme est de 24 jours, financés à 100%. L'investissement dans du petit matériel et l'achat de prestations sont prévus, financés à 100%. Le reste à charge pour le Syndicat mixte du Parc concernant ce projet est nul.

Bio46, chef de file, reversera les subventions au Syndicat mixte du Parc par le biais d'une convention.

Le Bureau syndical, à l'unanimité, valide la proposition d'action, autorise la Présidente à répondre à cet appel à projets et à engager les partenariats nécessaires pour la mise en œuvre d'un plan d'action commun et à signer l'ensemble des documents administratifs et financiers nécessaires au montage de cette action.

**La Présidente
Catherine MARLAS**